



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES  
[www.théhillac.fr](http://www.théhillac.fr)

**Compte-rendu du Conseil Municipal  
Séance du 5 septembre 2013**

**Sont présents :**

Michel Denoual, Christian Lemée, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Béatrice Malgogne, Jérôme Robin, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

**Pouvoir :**

Maryline Jugault donne pouvoir à Michel Denoual  
Mikaël Gombaud donne pouvoir à Marie-Madeleine Le Thiec  
Pascal Ravache donne pouvoir à Gilbert Duval  
Patrice Périon donne pouvoir à Jérôme Robin

Jérôme Robin est nommé secrétaire de séance.  
Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- 1- Vacance de siège au conseil municipal
- 2- Composition du conseil communautaire du Pays de Redon : période de janvier 2014 à mars 2014
- 3- Tarif de la cantine municipale pour l'année scolaire 2013/2014
- 4- Dossier atelier technique : présentation avant consultation et plan de financement
- 5- Demande de fonds de concours en investissement et fonctionnement auprès de la CCPR
- 6- Décision modificative : amortissement sur extension du réseau électrique
- 7- Divers

Le conseil municipal commence cette séance en observant une minute de silence en respect et mémoire d'Yves Périon, adjoint aux finances décédé le 14 août dernier.

**Approbation du compte rendu de conseil du 4 juillet 2013**

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**1- Vacance de siège au conseil municipal**

Un poste d'adjoint est vacant, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer les six derniers mois de ce mandat avec trois postes d'adjoint.

**2- Composition du conseil communautaire du Pays de Redon de janvier 2014 à mars 2014**

En mai dernier, la communauté de communes du Pays de Redon a étendu son périmètre avec l'intégration des 6 communes de la Communauté de Communes de Pipriac. Cette extension prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Une délibération a déjà été prise pour la répartition des délégués des communes membres de la communauté de communes après les élections municipales de 2014. Or la représentation des 6 nouvelles communes n'a pas été délibéré pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 mars 2014.

Lors de son conseil communautaire du 8 juillet 2013, la communauté de communes du Pays de Redon a délibéré sur la représentation de ces communes selon leur population de la façon suivante :

- Pripriac : 3 délégués + 1 suppléant
- Sixt sur Aff : 2 délégués + 1 suppléant
- Saint Just : 2 délégués + 1 suppléant
- Bruc sur Aff : 1 délégué + 1 suppléant
- Lieuron : 1 délégué + 1 suppléant
- Saint-Ganton : 1 délégué + 1 suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la répartition des délégués des six nouvelles communes.

### **3- Tarif de cantine municipale pour l'année scolaire 2013/2014**

La société Restéco, fournisseur de repas à la cantine, a fait valoir une augmentation de 0,05€ par repas pour l'année 2013/2014.

Le Maire propose de répercuter cette augmentation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, soit :

- 3,15€ le repas pour un tarif plein,
- 2,15€ le repas pour un tarif réduit.

Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2013/2014.

Par ailleurs, le Maire informe que les repas fournis par Restéco sont préparés cette année à Saint-Gildas des Bois au lieu de Redon auparavant.

### **4- Cession de terrain communal sur le lotissement du Port Bily**

Monsieur Philippe SALOUX, conseiller municipal, se porte acquéreur de la parcelle communale ZB n°402 située derrière son terrain au lotissement du Port Bily. Cette parcelle faisait partie d'une bande de terre communale qui a été divisée en plusieurs parcelles vendues aux propriétaires limitrophes.

Le Maire propose de vendre la parcelle ZB n°402 au même prix qu'ont été vendues les autres parcelles soit 8€ le m<sup>2</sup> (celle-ci étant grevée d'une servitude).

Monsieur SALOUX directement concerné sort de la salle afin de ne pas prendre part à la délibération.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de vendre la parcelle ZB n°402 au prix de 8€ le m<sup>2</sup>.

### **5- Dossier atelier technique : présentation avant consultation et plan de financement**

Une présentation du plan définitif, du descriptif détaillé effectué par le cabinet Burgaud ainsi que l'estimatif est soumis au conseil pour validation avant consultation auprès des entreprises.

Un plan de financement est également proposé :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Organisme	Désignation	Montant
Travaux	169 800,00	Etat	Fonds parlementaires	7 000,00
Honoraires architectes	9 365,00	Conseil Général	T.S.D. 30%	53 749,00
		Préfecture	D.E.T.R. 27%	48 374,00
		Communauté communes	Fonds de concours	13 744,00
		Commune	Autofinancement	56 298,00
<b>TOTAL</b>	<b>179 165,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>179 165,00</b>

Le conseil municipal, à la majorité moins une abstention :

- Approuve le plan de l'atelier technique proposé,
- Valide le plan de financement proposé,

- Autorise le Maire a effectué les demandes de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan, de la Préfecture et de la Communauté de Communes du Pays de Redon,
- Autorise le Maire a lancé la consultation auprès des entreprises.

## **6- Demande de Fonds de Concours auprès de la communauté de communes du Pays de Redon**

La commune peut bénéficier auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon d'un fonds de concours d'un montant de 27 488 euros repartis pour moitié en fonctionnement et pour moitié en investissement.

Le Maire propose au conseil de faire une demande de fonds de concours, comme prévu au budget :

- d'un montant de 13 744€ pour les travaux d'investissement concernant l'atelier technique,
- d'un montant de 13 744€ en fonctionnement pour financer les dépenses d'entretien de voirie, du terrain de foot et de la salle socio-culturelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la demande de fonds de concours pour la section de fonctionnement et à la majorité moins une abstention pour la demande de financement de l'atelier technique.

## **7- Décision modificative : amortissement du réseau électrique**

Afin de pouvoir amortir des dépenses d'investissement liées à l'extension de réseaux électriques, le Maire propose la décision modificative suivante :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Montant (€)</b>
68	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 250,00
022		Dépenses imprévues	- 250,00

<b>Section d'investissement</b>						
<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Montant €</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Montant €</b>
020	Dépenses imprévues	- 250,00	28	28041582	Subventions d'équipement versées	+ 250,00

## **8- Divers**

### **8.1) Vestiaires du foot**

Le Conseil en Energie Partagée de Redon va être consulté sur une installation gaz ou électrique du nouveau chauffe-eau aux vestiaires du foot.

### **8.2) Participation aux dépenses d'une école publique**

La commune de Redon sollicite une participation financière pour deux élèves de Théhillac scolarisés à l'école publique Charlie Chaplin. Cette participation s'élève à 457,85€ par élève.

### **8.3) Association Théhillacoise**

Le Maire fait lecture d'un courrier d'une nouvelle association théhillacoise « Action Rénovation Location Sociale » sollicitant une subvention.

Le conseil décide de ne pas donner suite pour le moment à cette demande et préfère attendre de voir les actions qui seront menées dans le temps par cette association.

#### **8.4) Numérotation de rue**

Le travail de numérotation des rues et des lieux-dits se poursuit en partenariat avec La Poste qui donne un appui technique. Une présentation pour validation sera faite lors du prochain conseil municipal. Il n'y aura aucune conséquence financière pour les habitants.

#### **8.5) Plan cadastral**

Monsieur GODIER, géomètre du Cadastre sera de passage sur la commune pendant le mois de septembre afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal, dans les propriétés publiques et privées et à prendre éventuellement contact avec les administrés.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.  
Prochaine réunion de conseil le vendredi 11 octobre 2013 à 20h00**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Elections municipales**

Elles se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

### **Ramassage des sacs de tri**

Ces dernières semaines plusieurs sacs jaunes n'ont pas été ramassés. Une pastille rouge collée sur le sac signifie que le tri n'a été bien effectué. Afin de faire un rappel ce qui doit être mis dans les sacs jaunes, une notice est jointe à ce compte rendu.

Rappel : les sacs jaunes sont ramassés les semaines impaires.

### **Déchetteries Intercommunales**

La déchetterie d'Allaire sera fermée pour travaux à partir du 23 septembre 2013 pour une durée d'environ 3 à 4 mois.

La déchetterie la plus proche est celle de Saint-Nicolas de Redon – ZI des Bauches ouverte :

Lundi, jeudi, vendredi : 9h – 12h

Mercredi : 9h – 12h et 14h – 17h30

Samedi : 14h – 17h30

### **Enquête INSEE**

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années, tous les trimestres, une enquête sur les loyers et charges des personnes résidant en France métropolitaine. Cette enquête permet d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers : l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation. Tous les trimestres 5 125 logements sont enquêtés, triés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils seront enquêtés cinq trimestres consécutifs, la première et la dernière enquête sont réalisées par visite au domicile de l'enquêté, les enquêtes intermédiaires par téléphone.

Au mois de octobre, une enquêtrice prendra contact avec les enquêtés. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Les questions seront simples et ne prendront que peu de temps pour y répondre. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques : la loi en fait la plus stricte obligation.

### **Junior association Pro Jeun's**

Vous avez entre 13 et 18 ans, vous êtes motivés pour vous investir dans la vie d'une association pour mener à bien des projets en groupe, rejoignez la junior association Pro Jeun's.

Contact: Yannick au 02 99 90 10 44 mail: [yannspec@wanadoo.fr](mailto:yannspec@wanadoo.fr)

### **Projet activité Badminton**

Vous avez entre 12 et 99 ans, vous seriez intéressés par une activité badminton, probablement le jeudi soir à la salle de sport. Rejoignez-nous.

Contact: Yannick au 02 99 90 10 44 mail: [yannspec@wanadoo.fr](mailto:yannspec@wanadoo.fr)

### **Médiathèque**

Dorénavant les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire à la médiathèque de Rieux par le biais de Marie à la mairie de Théhillac. Elles devront remplir une fiche d'inscription, fournir une photocopie de leur carte d'identité, d'un justificatif de domicile et remettre le paiement de l'adhésion à Marie (gratuit pour les moins de 18 ans, 12€ pour les adultes). Une carte de lecteur leur sera ensuite remise valable pour toutes les médiathèques du réseau.

Le fonds documentaire des médiathèques de la communauté de communes du Pays de Redon peut être consulté à partir de l'ordinateur mis à disposition à la mairie de Théhillac. Le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois Marie se rendra à la médiathèque de Rieux pour récupérer les livres souhaités par les personnes ayant consultés le fonds documentaire, si ceux-ci sont disponibles.

Pour tous renseignements : 02.99.90.23.79.